

(1)

[N° 5 — XIV]

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1924-1925

XIV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

POUR L'EXERCICE 1925.

SENAAT VAN BELGIË

ZITTIJD VAN 1924-1925

XIV

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN ÆCONOMISCHE ZAKEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1925.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Économiques et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Économiques pour l'exercice 1925 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de. . . . fr. 1,552,600 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de. . . . 99,000 »

Soit ensemble, à la somme de. . . . fr. 1,651,600 »

conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Oeconomische Zaken en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oeconomische Zaken voor het dienstjaar 1925 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van fr. 1,552,600 . »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van. 99,000 »

Te zamen, op de som van. fr. 1,651,600 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

(3) (Min. des Aff. Économiques.)

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1924. | Gegeven te Brussel, den 22ⁿ October 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI : | VAN 'S KONINGS WEGE :
Le Ministre des Affaires Économiques, | *De Minister van Oeconomische Zaken,*

R. MOYERSOEN.

Le Premier Ministre, | *De Eerste Minister,*
Ministre des Finances, | *Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
POUR L'EXERCICE 1925.**

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre r. 35,000 » b) Frais de représentation 18,000 »	53,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Etudes et missions.	661,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	10,000 »
4	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service	6,000 »
5	Matériel	95,000 »
6	Achat de livres; abonnements; documentation, etc.	8,000 »
7	Office national des valeurs mobilières : <i>Bulletin des oppositions</i> et liste des titres publiée en exécution de l'article 43 de la loi du 24 juillet 1921 modifiée par celle du 10 avril 1923	82,500 »
CHAPITRE II.		
MÉTIERS ET NÉGOCES.		
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	162,100 »
9	Matériel	12,000 »
10	Cours et conférences de perfectionnement professionnel. Cours itinérants. Examens, musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels. Subsidés et dépenses diverses.	110,000 »
11	Apprentissage : subsides aux secrétariats, bourses, primes, examens; propagande et contrôle; dépenses diverses	217,000 »
12	Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales. Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses	15,00 »

**BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1925.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHEER. a) Jaarwedde van den Minister b) Kosten van vertoon Jaarwedden, wachtgelden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden. — Studiën en zendingen. Vergoedingen voor buitengewone werken 915,500 » Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en dienstlieden. Materieel Aankoop van boeken; abonnementen; documentatie, enz. Nationaal Kantoor voor roerende waarden : <i>Bulletijn der met verzet aange- teekende waarden</i> en lijst der titels gepubliceerd ter uitvoering van artikel 43 der wet van 24 Juli 1921, gewijzigd door die van 10 April 1923. HOOFDSTUK II. AMBACHTEN EN NERINGEN. Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden . Materieel Cursussen en voordrachten voor beroepsvolmaking. Cursussen nu hier, dan daar. Bekwaamheidsexamens, beroeps-museums, boekerijen, tentoonstellingen en wedstrijden. Toelagen en verschillende uitgaven. Leerlingschap : toelagen aan de secretaries, beurzen, premies, examens; pro- pagande en controle; verschillende uitgaven. 623,100 » Vereenigingen : verspreidingen van den geest der oeconomische- en beroepsver- eeniging, syndicale statistieken. Toekenning van bijzondere eere- teekens. Ver- schillende uitgaven.	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
13	Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie; expositions et concours; dépenses diverses	50,000 »
14	Impressions, publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Commissions temporaires et missions à l'étranger. Subsidés à l'Institut international des classes moyennes	25,000 »
15	Frais de route et de séjour pour inspection et propagande	20,000 »
16	Conseil supérieur des Métiers et Négoces. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers.	12,000 »
CHAPITRE III.		
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
17	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service. (<i>Crédit non limitatif</i>).	6,000 »
18	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	3,000 »
19	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »
TOTAL des dépenses ordinaires . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
SERVICES DIVERS.		
20	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. (<i>Crédit non limitatif</i>). . .	93,000 »
21	Cours de langue flamande : frais d'organisation	6,000 »
TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Économiques . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Économiques,

R. MOYERSOEN.

Le Premier Ministre,

Ministre des Finances,

G. THEUNIS.

BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN (vervolg.)

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
14,000 »	Klein gereedschap : proefnemingen en onderricht omtrent het verbeteren van het gereedschap bij de ambachten en in de kleinnijverheid; tentoonstellingen en wedstrijden; verschillende uitgaven.	13
	Drukwerk, publicaties, speciale boekerij van den Dienst. Tijdelijke opdrachten en uitzendingen naar het buitenland. Toelage aan het Internationaal Instituut voor den middenstand.	14
	Reis- en verblijfkosten voor inspectie en propagande	15
	Hoogere Raad van Ambachten en Neringen. Bezoldiging van de secretarissen. Zittingen en verschillende onkosten.	16
	HOOFDSTUK III. PENSIOENEN. — HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
14,000 »	Eerste termijn der pensioenen te verleen aan ambtenaren, beambten en dienstlieden. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	17
	Hulpgeld te verleen bij gebrek aan pensioen of in geval van gering pensioen. Hulpgeld voor kosten van laatste ziekte en begrafenis-kosten van overleden ambtenaren, beambten en dienstlieden, op rustgeld, wier familie in een ongelukkigen toestand verkeert.	18
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting.	19
1,552,600 »	TOTAAL der gewone uitgaven.	
99,000 »	TWEDE SECTIE. UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IV. VERSCHEIDENE DIENSTEN.	
	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoelag. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	20
99,000 »	Cursussen van Vlaamsche taal : kosten van inrichting	21
1,651,600 »	TOTAAL der Begrooting van het Ministerie van Oeconomische Zaken.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1924.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oeconomische Zaken,

R. MOYERSEN.

De Eerste Minister,

Minister van Financiën,

G. THEUNIS.

XIV

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

POUR L'EXERCICE 1925.

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																					
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																							
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																							
1	a.	Traitement du Ministre fr. 35,000 »																																																					
	b.	Frais de représentation 18,000 »																																																					
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Études et missions :																																																							
<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th></th></tr><tr><td>a. Secrétaire général</td><td>1</td><td>24,700 »</td><td rowspan="15">520,900 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>3</td><td>47,700 »</td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>5</td><td>60,000 »</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>5</td><td>49,500 »</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>11</td><td>92,500 »</td></tr><tr><td>Commis rédacteurs.</td><td>8</td><td>54,800 »</td></tr><tr><td>Commis d'ordre.</td><td>5</td><td>26,000 »</td></tr><tr><td>Sténo-dactylographes</td><td>8</td><td>48,800 »</td></tr><tr><td>Huissier-surveillant</td><td>1</td><td>4,600 »</td></tr><tr><td>Huissiers.</td><td rowspan="2">18</td><td colspan="2" rowspan="2">104,600 »</td></tr><tr><td>Messagers</td></tr><tr><td>Garçons de bureau</td><td>1</td><td>1,400 »</td></tr><tr><td>Concierge</td><td>3</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuses.</td><td>1</td><td>1,300 »</td></tr><tr><td>Lingère.</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>70</td><td></td></tr></table>				GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.		a. Secrétaire général	1	24,700 »	520,900 »	Directeurs	3	47,700 »	Sous-directeurs.	5	60,000 »	Chefs de bureau	5	49,500 »	Sous-chefs de bureau	11	92,500 »	Commis rédacteurs.	8	54,800 »	Commis d'ordre.	5	26,000 »	Sténo-dactylographes	8	48,800 »	Huissier-surveillant	1	4,600 »	Huissiers.	18	104,600 »		Messagers	Garçons de bureau	1	1,400 »	Concierge	3	5,000 »	Nettoyeuses.	1	1,300 »	Lingère.			TOTAL.	70	
GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																																																					
a. Secrétaire général	1	24,700 »	520,900 »																																																				
Directeurs	3	47,700 »																																																					
Sous-directeurs.	5	60,000 »																																																					
Chefs de bureau	5	49,500 »																																																					
Sous-chefs de bureau	11	92,500 »																																																					
Commis rédacteurs.	8	54,800 »																																																					
Commis d'ordre.	5	26,000 »																																																					
Sténo-dactylographes	8	48,800 »																																																					
Huissier-surveillant	1	4,600 »																																																					
Huissiers.	18	104,600 »																																																					
Messagers																																																							
Garçons de bureau	1	1,400 »																																																					
Concierge	3	5,000 »																																																					
Nettoyeuses.	1	1,300 »																																																					
Lingère.																																																							
TOTAL.	70																																																						
2	b.	Indemnités du personnel du cabinet du Ministre 26,300 »																																																					
	c.	Augmentations de traitements, promotions, indemnités et secours. 39,000 »																																																					
A REPORTER. . . fr. 586,200 »																																																							
A REPORTER. fr.																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000 »	53,000 »	»	»	
661,000 »	644,315 »	16,685 »	»	ART. 2. — Le personnel dirigeant a sous ses ordres, indépendamment des employés repris ci-contre, de nombreux agents temporaires dont la rémunération est prévue au Budget des Dépenses Recouvrables. Ce tableau ne donne donc qu'une idée incomplète du cadre. La majoration provient : 1° des augmentations réglementaires des traitements; 2° du transfert de l'article 18 à l'article 2 de l'indemnité à accorder à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service. En vertu de l'article 6 de l'arrêté royal du 25 mars 1921, cette indemnité doit être imputée sur l'article « Traitements ».
714,000 »	697,315 »	16,685 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr. 556,200 »
	d.	Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département . . .	5,000 »
	e.	Indemnité familiale aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés	22,000 »
	f.	Indemnité de résidence aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés.	38,000 »
	g.	Indemnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles, de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service . . .	5,000 »
	h.	Imprévus.	4,800 »
			TOTAL. . . . fr. 661,000 »
5	»	Indemnités pour travaux extraordinaires	
4	»	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service	
		Matériel :	
	a.	Fouritures de bureau, d'impressions et de papier. fr.	15,000 »
	b.	Achat et entretien de mobilier	6,500 »
5	c.	Entretien, chauffage, éclairage, etc., de l'hôtel du Ministre et des immeubles dépendant du Ministère	58,000 »
	d.	Nettoyeuses et hommes de peine employés irrégulièrement	1,500 »
	e.	Affranchissement de la correspondance, télégrammes, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais	6,000 »
	f.	Imprévus.	8,000 »
6	»	Achat de livres; abonnements; documentation, etc.	
		Office national des valeurs mobilières :	
7	a.	Bulletin des Oppositions (frais d'impression, de distribution, etc.) fr.	75,000 »
	b.	Liste des titres pour lesquels aucun acte de propriétaire, afférent aux années 1920, 1921 et 1922, n'a été accompli avant le 1 ^{er} juillet 1923 (art. 43 de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par celle du 10 avril 1923) . .	7,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
714,000 »	697,315 »	16,685 »	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000 »	9,000 »	»	3,000 »	ART. 4. — Diminution permise par les résultats acquis de l'exercice antérieur.
95,000 »	95,000 »	»	»	
8,000 »	8,000 »	»	»	
82,500 »	135,000 »	»	52,500 »	ART. 7. — Diminution permise par les résultats acquis de l'exercice antérieur.
915,500 »	954,315 »	16,685 »	55,500 »	
DIMINUTION. . fr.		38,815 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE II.					
MÉTIER S ET NÉGOCES.					
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :					
GRADES.		NOMBRE d'agents.	MONTANT des dépenses.	TOTAL	
8	a.	Directeur général.	1	20,000	126,800
		Directeur	1	15,700	
		Sous-directeurs	2	25,000	
		Inspecteurs	5	54,000	
		Chef de bureau	1	10,000	
		Commis d'ordre	1	6,400	
		Sténo-dactylo.	1	4,500	
		Garçons de bureau	2	7,000	
	Nettoyeuses	2	4,200		
TOTAL.		14			
	b.	Augmentations de traitements, promotions, indemnités et secours		16,700	
	c.	Indemnité familiale		8,600	
	d.	Indemnité de résidence		8,000	
	e.	Indemnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service		2,000	
9	"	Matériel : fournitures de bureau ; mobilier ; entretien, chauffage, éclairage, etc. ; correspon- dances, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais ; imprévus			
10	"	Cours et conférences de perfectionnement professionnel. Cours itinérants. Examens, musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels. Subsidés et dépenses diverses.			
11	"	Apprentissage : subsidés aux secrétariats, bourses, primes, examens ; propagande et contrôle ; dépenses diverses.			
12	"	Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales. Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses			
13	"	Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie ; expositions et concours ; dépenses diverses			
14	"	Impressions, publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Commissions temporaires et missions à l'étranger. Subsidés à l'Institut international des classes moyennes			
15	"	Frais de route et de séjour pour inspection et propagande			
16	"	Conseil supérieur des Métiers et Négoces. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers			
TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
				Art. 8. — La majoration par rapport au crédit de l'exercice 1924 provient : 1° Des augmentations réglementaires des traitements ; 2° De la nécessité de recruter un commis-rédacteur ; 3° De la nomination d'une inspectrice des métiers féminins ; 4° Du transfert de l'article 18 à l'article 8 de l'indemnité à accorder à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service.
162,100 »	146,800 »	15,300 »	»	Art. 10. — Augmentation se justifiant par : a) Le recrutement de plus en plus onéreux des professeurs spécialistes pour l'enseignement professionnel ; b) L'accroissement du nombre des petites expositions locales.
12,000 »	12,000 »	»	»	Art. 11. — Augmentation résultant : 1° Du nombre grandissant de bourses venant à échéance au cours de l'année 1925 ; 2° De la contribution de l'État dans l'organisation du contrôle de l'apprentissage ; 3° De la constitution d'un fonds pour l'allocation de bourses sous forme de prêts d'honneur dans certains métiers.
110,000 »	102,000 »	8,000 »	»	Art. 12. — Le crédit de cet article, qui comportait en 1924 une charge temporaire de 2,500 francs, a été porté à 15,000 francs, malgré l'abandon de cette charge temporaire. L'augmentation est en réalité de 5,000 francs et elle provient :
217,000 »	162,000 »	55,000 »	»	1° De l'accroissement du montant des subsides accordés en vue de favoriser la diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle ;
15,000 »	12,500 »	2,500 »	»	2° De la contribution de l'État dans la documentation concernant le mouvement des Métiers et Négoces.
50,000 »	40,500 »	9,500 »	»	Art. 13. — Augmentation de 9,500 francs ; par suite de l'électrification progressive du pays, l'outillage dans les métiers et la petite industrie s'adaptera à la nouvelle méthode de travail. D'autre part, le crédit prévu, en 1924, pour les régions d'Eupen et de Malmedy a été insuffisant.
25,000 »	20,000 »	5,000 »	»	Art. 14. — Augmentation résultant du fait que, par application de l'article 9 de l'arrêté royal du 25 mars 1908, organique de l'Office, le Ministre est autorisé à charger des délégués temporaires de travaux spéciaux déterminés. Le libellé du crédit a été complété en conséquence.
20,000 »	20,000 »	»	»	
12,000 »	12,000 »	»	»	Des cas d'applications ont été suggérés au Sénat. D'autres peuvent se présenter selon les circonstances ; le Budget doit permettre l'exécution éventuelle de cette partie de la mission de l'Office.
623,100 »	527,800 »	95,300 »	»	
AUGMENTATION. fr.		95,300 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
17	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service (<i>crédit non limitatif</i>).
18	»	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse
19	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
SERVICES DIVERS.		
20	»	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère (<i>crédit non limitatif</i>) :
	a	Administration centrale fr. 78,000
	b.	Office des Métiers et Négoces 15,000
(1)	»	Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale (<i>pour mémoire</i>)
24	»	Cours de langue flamande : frais d'organisation.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
6,000 »	6,000 »	»	»	
3,000 »	10,000 »	»	7,000 »	ART. 18. — La réduction de 7,000 francs n'est qu'apparente et provient de ce que le crédit destiné à supporter les dépenses résultant de l'allocation de l'indemnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service, a été transféré, savoir : 5,000 francs à l'article 2 et 2,000 francs à l'article 8, l'indemnité dont il s'agit devant être prélevée sur le crédit affecté à la liquidation des traitements.
5,000 »	5,000 »	»	»	
14,000 »	21,000 »	»	7,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		7,000 »		
93,000 »	93,000 »	»	»	ART. 20. — Le crédit a été calculé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1925. (¹) ART. 21 de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925. ART. 21. — Cet article doit être reproduit en 1925.
»	65,000 »	»	65,000 »	
6,000 »	6,000 »	»	»	
99,000 »	164,000 »	»	65,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		65,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Métiers et négoce
III.	Pensions. — Secours. — Dépenses imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IV.	Services divers
	TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Économiques. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
915,500 »	954,315 »	»	38,815 »	
623,100 »	527,800 »	95,300 »	»	
14,000 »	21,000 »	»	7,000 »	
1,552,600 »	1,503,115 »	95,300 »	45,815 »	
99,000 »	164,000 »	»	65,000 »	
1,651,600 »	1,667,115 »	95,300 »	110,815 »	
DIMINUTION. . . fr.		15,515 »		